

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 16 décembre 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

HERFELD Marie-Laurence	BALCERZAK Roland	ANDRE René	MENTION Fanny
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	HATRI Aïcha	MATHIEU Bertrand
PHILIPPE Lionel	SCHULTZ Laurent	FERRERO Marc	REBSTOCK Alexandra
BECKER Patrick	CORAZZA Jean-Luc	SCHITZ Denis	ZIEGLER Damien
KORMANN Olivier	HOLSENBURGER Alexandre	WEIS Mathieu	RECH Serge
LUCCHINI Marc	MELEO Guy	POUGET Clémence	DEUTSCH André
GHAMO Joseph	ZENNER Bernard	GUERMANN Bernard	
PAULY Elsa	ABDELLALI Moustapha	SEGURA Olivier	

Procurations :

TACCONI Pierre	a donné procuration à	SEGURA Olivier
PAQUET Michel	a donné procuration à	DICK Rémy
RENAUX Patricia	a donné procuration à	WEIS Mathieu
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard

Absents excusés :

SCHREIBER Roger	GRILLO Marie	KASPAR COTRUPI Angèle	SAUVAGE Cathy
SCHIVRE Marc	MEDVES Jean-François	JURCZAK Serge	ABATE Patrick
BAUR Denis	SCHNEIDER Brigitte	HERGAT Michel	

Absents non excusés :

LANGMAR Déborah	ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	BEY Michèle
BARILLARO Jérémy	BRUSCO Stéphane	SCHUTZ Sylvie	FREYBURGER Julien
FRADELLA Cédric			

La séance débute à 18h20

Point 1 :

Membres en exercice :	59
Présents :	30
Procurations :	9
Absents :	20

Installation de M. ABDELLALI Moustapha

A partir du Point 3 :

Membres en exercice :	60
Présents :	31
Procurations :	9
Absents :	20

La séance se termine à 18h38

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

GLESER Philippe, Directeur Général des Services
AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale Adjointe des Services
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
MAIRE Jocelyn, Chargé de Communication
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-4 – DELIBERATION N°2024/I-43 - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR ABRIS VOYAGEURS, MISE EN ACCESSIBILITÉ DES POINTS D'ARRÊTS ET AUTRES AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

Vu la délibération du 11 mars 2015 concernant le régime de subventions pour les points d'arrêts et l'aménagement du territoire ;

Vu la délibération du 9 juillet 2024 concernant le régime de subventions pour les points d'arrêts et l'aménagement du territoire ;

Vu la demande des collectivités membres du SMiTU de disposer d'une meilleure prise en compte de leurs contraintes temporelles de réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts et d'achats d'abris-voyageurs ;

Il est proposé au Comité Syndical de modifier le règlement d'attribution des subventions, en :

- Ajoutant dans le chapitre des « Dispositions particulières », la possibilité pour une Commune ou Collectivité de pouvoir faire une demande de subvention dans un délai de deux ans à compter de la réception des travaux.
- Mettant à jour le schéma d'un arrêt de bus accessible.

Une proposition de modification du règlement est jointe à ce rapport.

Il est demandé au Comité Syndical de valider le nouveau règlement d'attribution des subventions pour abris-voyageurs et mise en accessibilité des arrêts du SMiTU.

Le Bureau Syndical du 18 novembre 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie du 21 novembre 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide le nouveau règlement d'attribution des subventions pour abris-voyageurs et mise en accessibilité des arrêts du SMiTU.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 17 décembre 2024

Le Président,

Rémy DICK

